

OBJET : ELECTION D'UN VICE PRESIDENT

Le président certifie sous sa responsabilité la caractère exécutoire de cet acte.

En exercice : 17 membres

Présent(s) : 15

Pouvoir(s) : 2

Absent(s) : 3

Délibération comportant
1 page(s),
0 annexe(s)

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le vingt-huit avril deux mille vingt-six, 19h30, le Conseil d'administration du CCAS s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Didier FOURNEL.

Présents :

Didier FOURNEL, Véronique PUTHINIER DUMONTET, Thierry MIELLE, Patricia BALMONT, Alexis DEBORD, Lydie AUGAY, Annie LEFEBVRE, Henri BURNICHON, Simone GUEYDON, Nathalie LANCELOT, José MARTINEZ, Marie-Jeanne DUBOIS, Jean-Paul PIVOT, Christiane MONTIBERT

Pouvoirs :

Monique CHAMPALLE ANESSI (à Véronique PUTHINIER DUMONTET), Annie GIRARD (à José MARTINEZ)

Excusés :

Nathalie CHANFRAY, Monique CHAMPALLE ANESSI, Annie GIRARD

Conformément aux dispositions de l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Conseil d'administration **DEICDE D'ELIRE** Véronique PUTHINIER DUMONTET comme vice-présidente, qui aura notamment pour mission de présider le conseil d'administration en l'absence du Président.

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui lecture faite ont signé au registre des délibérations

Pour copie conforme.

Amplepuis, le 28 avril 2026

Le secrétaire de séance
Alexis DEBORD



Le Président
Didier FOURNEL

